

Assemblée communale ordinaire, 24 janvier 2012, à 20 h 15, à la Maison des Oeuvres, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel no 1 du 11 janvier 2012 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Voter le budget 2012, la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les autres taxes communales ; fixer le prix du m3 d'eau et du m2 de terrain pour 2012.
3. Prendre connaissance du décompte final de l' « Assainissement du Home » ; Consolider le crédit de Fr. 850'000.-.
4. Ratifier la décision de l'assemblée des délégués du GLM portant sur le vote d'un crédit de Fr. 50'000.- destiné à la mise en conformité de l'ancien rural du domaine de « Sous la Côte » ; financement assuré par les recettes courantes et la participation d'un tiers.
5. Ratifier la décision de l'assemblée des délégués de l'Ecole secondaire de la Courtine portant sur le vote d'un crédit de Fr. 100'000.- destiné à l'isolation du bâtiment du concierge de l'Ecole secondaire de la Courtine ; financement assuré par un emprunt bancaire.
6. Ratifié la décision de l'assemblée des délégués de l'Ecole secondaire de la Courtine portant sur le vote d'un crédit de Fr. 100'000.- destiné au changement du chauffage de l'Ecole secondaire de la Courtine ; financement assuré par un emprunt bancaire.
7. Vente(s) de terrain.
8. Divers et imprévus

<u>Président</u>	: Jean-Paul Farine
<u>Secrétaire</u>	: Jean-René Brahier
<u>Scrutateurs (trices)</u>	: Catherine Brahier-Sunier et Philippe Gogniat
<u>Nombre de participants</u>	: 26

Le président Jean-Paul Farine ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour.
(Il salue la presse, représentée par Philippe Aubry du Franc-Montagnard)

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu par le secrétaire communal Jean-René Brahier. Le président interroge l'assemblée et demande si des modifications sont à faire à ce PV. Aucune remarque n'étant formulée, le PV du 07 juillet 2011 est accepté avec remerciements à son auteur.

2) Voter le budget 2012, la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les autres taxes communales ; fixer le prix du m3 d'eau et du m2 de terrain pour 2012.

Francis Guerne maire, rapporteur du Conseil communal, informe l'assemblée que le présent budget a été calculé sur la base d'une quotité d'impôt inchangée à 2,05. Il boucle avec un déficit de Fr. 74'210.30.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

En préambule à la présentation en détail de ce budget, le maire reprend quelques points particuliers inscrits à ce budget et relève que ce dernier est le moins bon de ces dernières années puisqu'il a été calculé avec une participation de la péréquation financière très basse. Cette baisse est toutefois légèrement compensée par une estimation en hausse des rentrées fiscales. Il émet toutefois une certaine réserve à ce sujet, puisque cette information provient d'une estimation faite sur la base du très bon résultat des comptes 2010, provoqué par des rentrées extraordinaires. Ceci explique aussi une péréquation financière très basse pour l'exercice 2012.

Pour conclure cette introduction, il donne connaissance de l'évolution de certaines dépenses et recettes qui font que le budget 2012 ressemble une nouvelle fois à celui des années précédentes puisque la plupart de ces montants sont stables ou en légères augmentations tant au niveau des recettes que des dépenses.

Il donne la parole au receveur communal pour la présentation de ce budget.

Le receveur communal présente et commente le budget de fonctionnement 2012 en détail.

Durant cette présentation on peut noter quelques interventions ponctuelles pour l'explication de certains chiffres. Le CC prend note, en particulier de :

- La situation du Site Internet, qui se trouve actuellement en phase d'étude de projet.
- Les subventions aux apprentis et étudiants qui sont stables, mais qui représentent une certaine somme.
- La subvention aux sociétés locales. Tenir compte de la grandeur et des activités de chaque société. Trop de différence à ce sujet.
- La desserte du Noctabus, disproportionnée par rapport aux indemnités versées.
- La participation aux transports publics, légèrement contestée pour certains, mais justifiée par d'autres puisqu'il y a, depuis peu, six courses supplémentaires sur Glovelier.
- Des félicitations au CC et au receveur, pour la bonne gestion des emprunts, dont la participation aux charges d'intérêts est en baisse.
- Sur l'évolution à la hausse des frais de transport des déchets puisqu'il est prévue une augmentation de Fr. 30.- par personne pour ce service. Il y aura peut-être des changements avec l'arrivée d'un nouveau Conseil d'administration à la tête de Celtor.

Comme la parole n'est plus demandée au niveau de la présentation de ce budget, le président des assemblées donne la parole au maire qui présente les différentes taxes communales ainsi que le prix du m² de terrain et du m³ d'eau pour l'année 2012, qui sont les suivantes :

Quotité d'impôt : 2.05

Taxe immobilière : 1,5‰ et Taxe cadastrale 0,2‰ de la Valeur officielle (inchangées).

Taxes épuration : Step I Les Beusses à 15% et
 Step II Pré la Dolaise à 9% de la taxe de raccordement

Ces deux taxes sont augmentées, respectivement de 2% pour la première et de 1% pour la deuxième pour essayer de résorber une partie du déficit récurrent de ce service. Comme cette augmentation ne sera certainement pas suffisante, il faudra revoir le règlement pour obtenir un résultat satisfaisant.

Taxes : des chemins, de séjour - selon règlement en vigueur (inchangées).

Taxe unique des chiens : Fr. 80.- par chien (inchangée).

Taxe des pompes : 5% de l'impôt d'Etat, maximum Fr. 500.-.

Eliminations des ordures et des déchets : Taxe de base de Fr. 100.- l'unité.

L'augmentation de Fr. 30.- l'unité est nécessaire avec l'adaptation des frais de transports, largement discutée lors de la présentation en détail du budget.

Prix du m3 d'eau à Fr. 2.80 + TVA 2,5%. Location des compteurs d'eau à Fr. 30.- + TVA 2,5% par compteur et par année. Les taxes forfaitaires sont inchangées à 250 francs pour les résidents secondaires et à 120 francs pour les résidents primaires.

Quant aux prix du m2 des terrains, ils sont inchangés pour 2012 à :

Terrain communal	Fr. 15.55/m2
Zones à bâtir : La Grainvie	Fr. 35.30/m2
Clos aux Miserez 1 ^{ère} étape	Fr. 50.00/m2
Clos aux Miserez 2 ^{ème} étape	Fr. 62.00/m2
Zone industrielle « Dos les Laves »	Prix discuté et ratifié par l'assemblée communale
Droit de superficie :	Fr. 0.85/m2

La subvention de base pour l'achat et la construction d'immeubles est également inchangée pour 2012, soit à Fr. 2'130.-.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal unanime recommande à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement et les taxes 2012 tels que présentés.

La parole n'étant plus demandée le président met au vote le budget de fonctionnement 2012 de la commune de Lajoux.

Au vote, le budget 2012 avec un déficit de Fr. 74'210.30 et les taxes communales présentées ci-dessus sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée communale.

3) Prendre connaissance du décompte final de l' « Assainissement du Home » ; Consolider le crédit de Fr. 850'000.-.

Le maire Francis Guerne, maire et rapporteur du Conseil communal, rappelle que deux crédits ont été votés en Assemblée communale. Un de Fr. 50'000.- en mars 2006 pour l'étude du projet et un autre de Fr. 800'000.- en juin 2006 pour l'exécution des travaux.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

En détail, les investissements bruts, y compris les intérêts courus, représentent Fr. 869'263.05. Les subventions encaissées se montent à Fr. 10'242.-. Un amortissement extraordinaire de Fr. 9'021.05 a été opéré en 2011. Au final, l'emprunt total à consolider est de Fr. 850'000.-.

Au vote, c'est à l'unanimité que l'Assemblée communale accepte la consolidation du crédit de Fr. 850'000.- relatif à l'assainissement du Home.

4) Ratifier la décision de l'assemblée des délégués du GLM portant sur le vote d'un crédit de Fr. 50'000.- destiné à la mise en conformité de l'ancien rural du domaine de « Sous la Côte » ; financement assuré par les recettes courantes et la participation d'un tiers.

Francis Guerne, maire et rapporteur du Conseil communal, indique que des modifications doivent être apportées aux écuries de l'ancien rural du domaine de « Sous la Côte » afin que celles-ci soient conformes aux directives actuelles pour l'exploitation du domaine.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Le coût des travaux projetés est estimé à Fr. 50'000.-. Cet investissement sera financé pour les deux tiers par les recettes courantes et le dernier tiers par la participation de M. Jacques Hirschi, fermier, qui effectuera la pose des éléments.

Le CC recommande à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée ratifie la décision de l'Assemblée des délégués du GLM, soit un crédit de Fr. 50'000.- pour la mise en conformité de l'ancien rural du domaine de « Sous la Côte ». Elle accepte également le financement proposé.

5) Ratifier la décision de l'assemblée des délégués de l'Ecole secondaire de la Courtine portant sur le vote d'un crédit de Fr. 100'000.- destiné à l'isolation du bâtiment du concierge de l'Ecole secondaire de la Courtine ; financement assuré par un emprunt bancaire.

Christelle Bernard, rapporte au nom du Conseil communal et présente brièvement le dossier soumis ce soir à l'Assemblée communale.

Elle demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Un historique de la construction du bâtiment est présenté. Afin d'éviter des déperditions de chaleur, il est prévu de faire une isolation périphérique au bâtiment du concierge. L'investissement prévu se monte à Fr. 100'000.-, financé par les communes membres du Syndicat de l'Ecole secondaire de la Courtine sur quatre ans.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée ratifie la décision de l'Assemblée des délégués de l'Ecole secondaire de la Courtine, soit un crédit de Fr. 100'000.- pour l'isolation du bâtiment du concierge. Elle accepte également le financement proposé.

6) Ratifié la décision de l'assemblée des délégués de l'Ecole secondaire de la Courtine portant sur le vote d'un crédit de Fr. 100'000.- destiné au changement du chauffage de l'Ecole secondaire de la Courtine ; financement assuré par un emprunt bancaire.

Christelle Bernard, rapporte au nom du Conseil communal et donne connaissance du projet de changement du chauffage de l'Ecole secondaire.

Elle demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Un bureau technique a été mandaté afin d'étudier différentes variantes de systèmes de chauffage. Finalement, l'Assemblée des délégués de l'Ecole secondaire a porté son choix sur un système de chauffage à pellets, dont l'investissement total se monte à Fr. 100'000.-. Cet investissement est également financé par les communes membres du Syndicat de l'Ecole secondaire de la Courtine sur quatre ans.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée ratifie la décision de l'Assemblée des délégués de l'Ecole secondaire de la Courtine, soit un crédit de Fr. 100'000.- pour le changement du chauffage de l'Ecole secondaire. Elle accepte également le financement proposé.

7) Vente(s) de terrain.

Jacques Affolter, rapporteur du Conseil communal, présente succinctement la demande d'achat de terrain de l'entreprise Mendez Constructions Sàrl.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Le terrain en question est une portion d'environ 550 m², en zone industrielle, au lieu-dit « Dos les Laves ». L'entreprise Mendez Constructions Sàrl désire acquérir cette surface afin d'agrandir sa surface de stockage ou y construire un dépôt.

Le Conseil communal a fixé le prix du m² de terrain à Fr. 25.-, toutes les charges et autres frais de transaction sont à la charge de l'acquéreur.

Au vote, l'Assemblée communale accepte à l'unanimité la vente de cette portion de terrain à l'entreprise Mendez Constructions Sàrl et accepte les conditions de vente présentées.

8) Divers et imprévus

Jean-Louis Berberat, revient sur la journée de la présentation du nouveau PAL, du 19 novembre 2011. Il demande si les remarques formulées lors de cette journée ont été étudiées, voir intégrées dans le projet pour l'examen préalable. Est-ce qu'il y aura une nouvelle séance d'information.

Jacques Affolter, lui répond qu'on a encore reçu quelques remarques la semaine dernière. Elles ont toutes été transmises au bureau d'ingénieurs RWB qui fera un rapport précis des suggestions et propositions faites. Les personnes concernées seront informées personnellement des décisions prises.

Il lui confirme qu'il n'y aura pas d'autre séance d'information, mais que le projet final sera déposé publiquement pour permettre à chacune et chacun de pouvoir encore s'exprimer et y apporter des commentaires.

Nicolas Gogniat, revient sur l'intensité de l'éclairage public qui devait être diminué dès 23 heures. Cette solution avait été discutée lors des travaux de la Traversée du village.

Il ne faut pas se laisser bernier et croire qu'il faut investir pour arriver à ce résultat, puisque cela devait être fait à ce moment là déjà et être prévu dans les installations existantes.

Jacques Affolter, explique où en est ce dossier et que le CC a entrepris les démarches nécessaires auprès du fournisseur, les FMB, pour discuter de ce problème et des diverses solutions qui existent aujourd'hui pour diminuer l'intensité et la durée de l'éclairage public.

Michel Gogniat, confirme les propos de Nicolas et demande si on ne pourrait pas diminuer la durée d'une demi-heure le matin et le soir.

Jacques Affolter, lui explique que l'enclenchement et le déclenchement se font sur un serveur centralisé qui se trouve à Tramelan. S'il y a une différence de luminosité entre Tramelan et Lajoux il peut y avoir un décalage par rapport au besoin de chaque village. Jacques Affolter l'informe que le CC va rencontrer prochainement les FMB.

Pierre Gogniat, demande des explications concernant la publication du comblement de la doline de Sous le Crât où il a constaté une différence entre la publication dans le Journal officiel et celle du tout ménage.

Jacques Affolter, explique, que suite à une plainte, le service de l'environnement de la RCJU a visité les lieux, puisque les travaux avaient déjà été effectués. Comme il s'agit d'un modeste remblayage, l'Etat a simplement exigé une publication officielle afin de régler le problème. En ce qui concerne la différence entre les deux publications il ne peut y répondre mais va contrôler s'il y a lieu de faire une correction publique. Pour conclure sa réponse, il insiste pour inviter la population à ne pas entreprendre de travaux de ce genre et par la même occasion d'autres travaux sans avoir, au préalable, demandé s'il y a une nécessité d'obtenir un permis de construire.

Christine Gerber, demande qu'elle rapport a, la Gare de Lajoux avec Lajoux.

Aucun, puisque le nom donné à ce lieu n'a aucun lien direct avec le village si ce n'est son appellation. Il faudrait chercher ces raisons dans les archives de la construction de la ligne des CJ.

Joël Caillet, remercie l'Assemblée communale pour la confiance témoignée envers l'institution du Home La Courtine lors de l'acceptation du crédit final de l'assainissement du bâtiment. Il demande quand il y aura la fibre optique haut débit Lajoux.

Francis Guerne, estime que pour le moment la demande est faible et qu'il ne trouve pas que la fibre haut débit soit nécessaire pour les privés. Toutefois, il l'informe que des contacts sont en cours et qu'une collaboration entre les communes de Saulcy et des Genevez est envisagée pour obtenir une étude globale d'un projet régional. Dès que le dossier sera plus avancé, il faudra prendre une décision de principe et soumettre le projet aux différentes assemblées communales.

La parole n'étant plus demandée, Jean-Paul Farine président, lève l'assemblée, il est 22h.

Le président :
Jean-Paul Farine

Le secrétaire :
Jean-René Brahier